

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 508

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 9 QUATER F**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 9 *quater* F, introduit par le Sénat.

En effet, la disparition du PTZ est prévue pour le 31 décembre 2023. Il n'est donc pas indispensable, pour l'heure, de prolonger ce dispositif.

De plus, une réflexion plus large apparaît nécessaire sur les outils fiscaux mis en œuvre au service du logement, et de l'accession à la propriété en particulier.